



## Engagez-vous pour votre territoire!

Vous souhaitez contribuer à améliorer la qualité de vie sur votre territoire?  
Participer, aux côtés des élus, aux réflexions sur son avenir et les défis économiques, sociaux, et environnementaux à relever ?

Vous êtes investis dans la vie locale, vous aspirez à faire entendre votre voix et à jouer un plus grand rôle dans l'élaboration des politiques publiques ?  
Vous êtes porteurs d'idées, de propositions, d'interrogations, vous aimez le débat libre et respectueux...

## Devenez membre du Conseil de développement du pays de Saint-Brieuc !

Du 21 juin au 5 septembre, déposez votre candidature en ligne sur [www.cdpsb.fr](http://www.cdpsb.fr) ou par courrier en retournant le formulaire de candidature à l'adresse suivante :  
Conseil de développement du pays de Saint-Brieuc  
5 rue du 71ème Régiment d'Infanterie - 22 000 Saint-Brieuc

Conditions de candidature:

- avoir plus de 18 ans
- habiter l'une des communes de Saint-Brieuc Armor Agglomération ou de Lamballe Terre et Mer
- s'engager à participer bénévolement aux réunions du conseil pendant les trois années à venir (environ 1 réunion/mois)

Plus de détails sur le fonctionnement du conseil et les conditions de candidature sur notre site internet [www.cdpsb.fr](http://www.cdpsb.fr) ou par téléphone au 02.96.58.62.26